



Diagnostics et Expertises Immobilières
Membre de la Chambre Syndicale des Experts Immobiliers (CSEIF)

Expertises immobilières en valeur vénale
Attestation de surface « Loi Carrez » et « Loi Boutin »
Constat de repérage d'Amiante
Constat de Risque d'Exposition au Plomb (C.R.E.P.)
Etat du bâtiment relatif à la présence de Termites
Etat de l'installation intérieure de Gaz
Etat de l'installation intérieure d'Electricité
Diagnostic technique loi S.R.U. (mise en copropriété)



DOSSIER de DIAGNOSTICS TECHNIQUES

(en application de l'Ordonnance de l'article 18 de l'Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005)

Immeuble concerné :

Un pavillon
Sis à VILLEPARISIS (77270) 119, avenue Eugène Varlin
Cadastré : section AB n°637

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de l'article 18 de l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005

Réf dossier n° 17-0133

Type de bien : **Pavillon**

Adresse du bien :

119, rue Eugène Varlin

77270 VILLEPARISIS

Donneur d'ordre

CREDIT FONCIER DE FRANCE /
sf: 16.00657

C/o SELARL NEGREVERGNE-FONTAINE
6, rue Aristide Briand
77100 MEAUX

Propriétaire

CREDIT FONCIER DE FRANCE /
Ref: 16.00657

C/o SELARL NEGREVERGNE-FONTAINE
6, rue Aristide Briand
77100 MEAUX

Date de mission

08/02/2017

Opérateur

@AVOVENTES.FR

Sommaire

RAPPORT DE SYNTHÈSE	4
CERTIFICAT DE SURFACE	5
DESIGNATION DE L'IMMEUBLE.....	5
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE	6
ANNEXES	15
ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION.....	15
ATTESTATION SUR L'HONNEUR.....	16
ATTESTATION D'ASSURANCE.....	17

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Les présentes conclusions sont indiquées à titre d'information. Seuls les rapports réglementaires complets annexes comprises pourront être annexés à l'acte authentique.

Date d'intervention : **08/02/2017**

Opérateur :

Localisation de l'immeuble		Propriétaire
Type : Pavillon	Section cadastrale : AB	Nom : CREDIT FONCIER DE FRANCE /
Adresse : 119, rue Eugène Varlin	N° parcelle(s) : 637	16.00657
Code postal : 77270		Adresse : C/o SELARL
Ville : VILLEPARISIS		NEGREVERGNE-FONTAINE
		6, rue Aristide Briand
		Code postal : 77100
		Ville : MEAUX

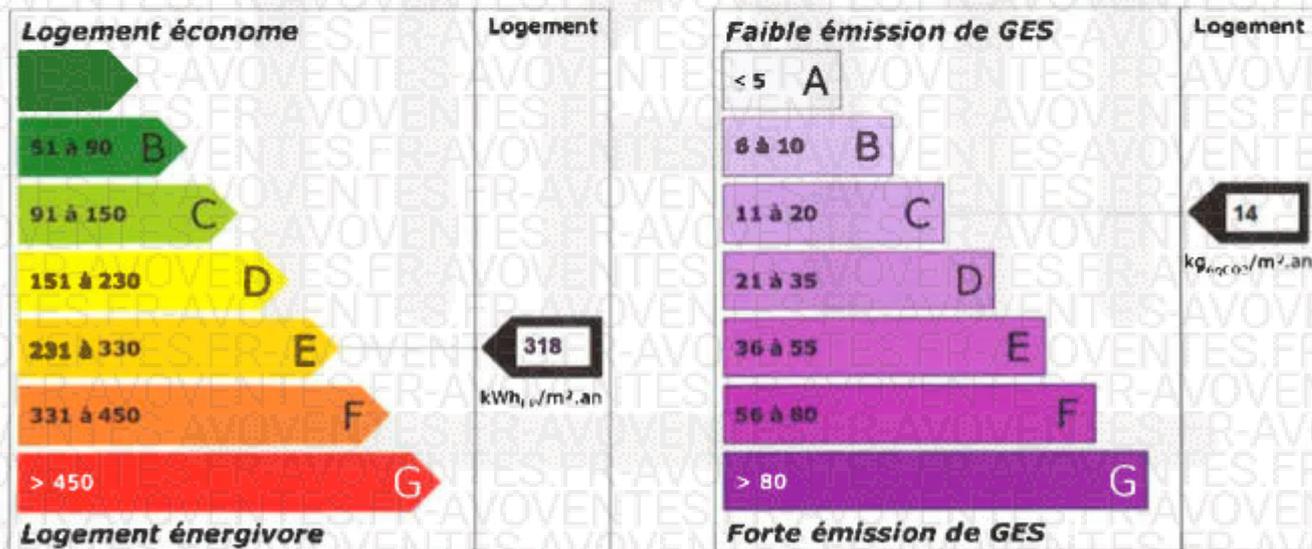
* na=non affecté

CERTIFICAT DE SURFACE

Surface privative : **78,52 M²**

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Etiquette :



rayez la mention inutile

Le présent document ne constitue qu'une note de synthèse provisoire. Elle ne pourra en aucun cas se substituer aux rapports réglementaires complets annexes comprises et ne peut être produite qu'à titre indicatif. Elle ne pourra être valablement annexée à l'acte authentique de vente du bien concerné.

Signature opérateur :



CERTIFICAT DE SURFACE HABITABLE

Réf dossier n° 17-0133
Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE	PROPRIETAIRE	DONNEUR D'ORDRE
Adresse : 119, rue Eugène Varlin Code postal : 77270 Ville : VILLEPARISIS Type de bien : Pavillon Section cadastrale : AB N° parcelle(s) : 637	Nom : CREDIT FONCIER DE FRANCE Ref: 16.00657 Adresse : C/o SELARL NEGREVERGNE-FONTAINE 6, rue Aristide Briand Code postal : 77100 Ville : MEAUX	Nom : CREDIT FONCIER DE FRANCE / Ref: 16.00657 Adresse : C/o SELARL NEGREVERGNE-FONTAINE 6, rue Aristide Briand Code postal : 77100 Ville : MEAUX Date du relevé : 08/02/2017

 Mesurage visuel

 Autre :

Etage	Local	Superficies habitables	Superficies non comptabilisées	Superficies des annexes mesurées
Rdc	Salle séjour	33,19		
Rdc	Garage		15,93	
Rdc	W.C 1	0,89		
1er étage	Palier	3,08		
1er étage	Chambre 1	9,23		
1er étage	W.C 2	0,71		
1er étage	Salle de bains	5,27		
1er étage	Chambre 2	7,61		
1er étage	Chambre 3	8,66		
1er étage	Chambre 4	9,88		
	TOTAL	78,52	15,93	0

Total des surfaces habitables
78,52 m²

(soixante dix huit mètres carrés cinquante deux)

Conformément aux 2e et 3e alinéas de l'article R.111-2 du code de la Construction et de l'Habitation, la surface habitable est égale à la surface de plancher construite après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et fenêtres. Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés comportant au moins 60% de parois vitrées dans le cas des habitations collectives et au moins 80% de parois vitrées dans le cas des habitations individuelles, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur sous plafond inférieure à 1,80 m.

 DATE DU RAPPORT : **08/02/2017**

OPERATEUR

CACHET

SIGNATURE

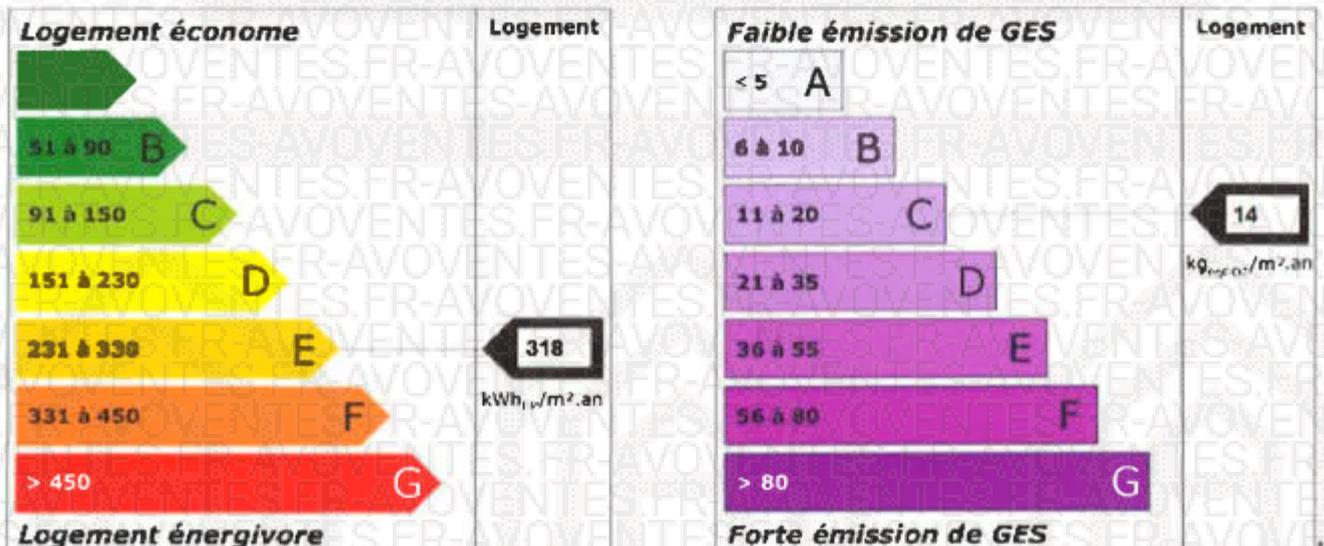
Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : 17-0133 Valable jusqu'au : 07/02/2027 Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : Apres 2006 Surface habitable : 78,52 m ² Adresse : 119, rue Eugène Varlin 77270 VILLEPARISIS	Date rapport : 08/02/2017 Date visite : 08/02/2017 Diagnostiqueur : Cabinet EURODIEX 49, avenue Foch 77500 CHELLES Cachet et signature :  
Propriétaire : Nom : CREDIT FONCIER DE FRANCE / Ref: 16.00657 Adresse : C/o SELARL NEGREVERGNE-FONTAINE 6, rue Aristide Briand 77100 MEAUX	Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

Consommations annuelles par énergie

obtenus par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement*, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2015

	Consommations en énergie finale détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	Consommations en énergie primaire détail par usage en kWh _{EP}	Frais annuels d'énergie
Chauffage	Bois 3550 kWh _{EP} Electricité 5562 kWh _{EP}	17900 kWh _{EP}	912 € TTC
Eau chaude sanitaire	Electricité 2769 kWh _{EP}	7144 kWh _{EP}	303 € TTC
Refroidissement		0 kWh _{EP}	0 € TTC
CONSUMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	11881 kWh _{EP}	25044 kWh _{EP}	1340 € TTC
Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement Consommation conventionnelle : 318,95 kWh _{EP} /m ² .an		Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement Estimation des émissions : 14,75 kg éqCO ₂ /m ² .an	
sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement *			



rayez la mention inutile

Diagnostic de performance énergétique — logement (6.1)

 Référence du logiciel validé : **Expertec Pro (v 2.0)**

 Référence du DPE : **1777V1000791Y**

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Murs en blocs de béton creux ; épaisseur : 20cm ; isolation intérieure	Système de chauffage : Poêle/insert bois (sans label flamme verte) Générateur à effet joule direct (Electricité), régulé	Système de production d'ECS : Ballon électrique (Electricité)
Toiture : Combles perdus isolation intérieure	Emetteurs : Panneau rayonnant NFC	Système de ventilation : VMC Hygro B
Menuiseries : porte-fenêtre coulissante double vitrage pvc présence de volets. fenêtre battante double vitrage pvc présence de volets. porte-fenêtre battante avec soubassement double vitrage pvc présence de volets. Porte métal opaque pleine	Système de refroidissement : Aucun	
Plancher bas : Terre-plein, dalle béton isolation Intérieure	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Non requis	
Local non chauffé, lourd type : entrevous terre- cuite, poutrelles béton isolation extérieure		
Énergies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	45 kWh_{EP}/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Poêle/insert bois (sans label flamme verte),		
<p>Pourquoi un diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour informer le futur locataire ou acheteur ; • Pour comparer différents logements entre eux ; • Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. <p>Consommation conventionnelle</p> <p>Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.</p> <p>Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.</p> <p>Conditions standard</p> <p>Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.</p> <p>Constitution des étiquettes</p> <p>La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.</p>		
<p>Énergie finale et énergie primaire</p> <p>L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.</p> <p>L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.</p> <p>Usages recensés</p> <p>Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.</p> <p>Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.</p> <p>Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie</p> <p>Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.</p> <p>La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.</p> <p>Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.</p> <p>Énergies renouvelables</p> <p>Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.</p>		

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez-le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel. Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :
- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation conventionnelle kWhEP/m ² .an	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur Investissement	Crédit d'impôt*
Remplacer par un ballon type NFB (qui garantit un bon niveau d'isolation du ballon) ou chauffe eau thermodynamique.	275	€€€	★★	●	30%
Il est recommandé : - Température d'eau du ballon conseillée # 55°C - Fonctionnement pendant le tarif " heures creuses * - Pendant les périodes d'inoccupation importantes, arrêter le ballon et faire une remise en température, si possible, à plus de 60°C avant usage (légionelles).					
Envisager la mise en place d'un thermostat d'ambiance programmable pour un système de chauffage électrique direct. Choisir un appareil simple d'emploi. Il existe des thermostats à commande radio pour éviter les câbles de liaison et certains ont une commande téléphonique intégrée pour un pilotage à distance.	311	€€	*	●	30%

Légende		
Économies	Effort d'Investissement	Rapidité du retour sur Investissement
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	●●●●● : moins de 5ans
★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	●●●● : de 5 à 10 ans
★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	●●● : de 10 à 15 ans
★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	● : plus de 15 ans

Commentaires :

* Attention : les crédits d'impôts indiqués dans le présent rapport de mission sont mentionnés par défaut à titre indicatif hors bouquet de travaux. Pour connaître précisément le crédit d'impôt auquel vous pouvez réellement prétendre il est impératif de vérifier sur le site www.ademe.fr en fonction votre situation. Il convient notamment de vérifier les taux en bouquet et hors bouquet, les exclusions, les équipements éligibles ou non au bouquet de travaux ainsi que le type de logement concerné (existant achevé depuis plus de 2 ans), les conditions d'accès (crédit d'impôt calculé sur les dépenses d'achat de matériel et le coût de main d'œuvre ou calculé seulement sur les dépenses d'achat de matériels)

Précision importante : pour donner droit au crédit d'impôt certains équipements doivent offrir des performances suffisantes. Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par CESI CERTIFICATION
 30, rue Cambronne 75015 PARIS

Référence du logiciel validé : **Expertec Pro (v 2.0)**

 Référence du DPE : **1777V1000791Y**

Diagnostic de performance énergétique

Fiche technique

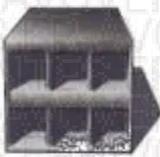
Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

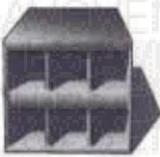
En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (<http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr>).

GENERALITES

Département	77
Altitude	65
Zone thermique	H1
Type de bâtiment	Maison individuelle
Année de construction	Après 2006
Surface habitable	78,52
Hauteur moyenne sous plafond	2,5
Nombre de niveaux	1
Nombre de logement	1
Inertie du lot	Lourde
Etanchéité du lot	Autres cas

ENVELOPPE – MUR(S)

	Mur ext	Surface (m ²)	74,4893
		U (W/m ² .K)	0,42
		Composition	Murs en blocs de béton creux; épaisseur : 20cm ;
		Isolation	isolation intérieure
		Mitoyenneté	Extérieur
	b		1
Pont thermique refend / Mur ext		Pont thermique plancher intermédiaire / Mur ext	
Krf	0,73	Kpi	0,73
longueur du pont thermique	5	longueur du pont thermique	13,67

	Mur Lnc	Surface (m ²)	20,425
		U (W/m ² .K)	0,42
		Composition	Murs en blocs de béton creux; épaisseur : 20cm ;
		Isolation	isolation intérieure
		Mitoyenneté	Garage
	b		0,95
Surface des parois séparant l'espace non chauffé des espaces chauffés : Aiu (m ²)	20,42	Surface des parois séparant le local non chauffé de l'extérieur, du sol ou d'un autre local non chauffé : Aue (m ²)	36,35
Isolation Aiu	isolée	Isolation Aue	non isolée
Pont thermique refend / Mur Lnc		Pont thermique plancher intermédiaire / Mur Lnc	
Krf	0,82	Kpi	0,82
longueur du pont thermique	5	longueur du pont thermique	13,67

ENVELOPPE – PLANCHER(S) BAS

	Plancher bas 1	Surface (m ²)	34,38
		U (W/m ² .K)	0,25
		Configuration	dalle béton
		Isolation	isolation intérieure
		Mitoyenneté	Terre-plein

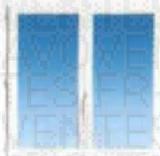
	b	1	
Périmètre (m)	13,7		
Pont thermique plancher bas / Mur ext			
Kpb	0,08	longueur du pont thermique	13,7
Pont thermique plancher bas / Mur Lnc			
Kpb	0,08	longueur du pont thermique	8,17

	Plancher bas 2		Surface (m ²)	15,93	
			U (W/m ² .K)	0,42	
			Configuration	lourd type : entrevous terre-cuite, poutrelles béton	
			Isolation	isolation extérieure	
			Mitoyenneté	Garage	
		b	0,95		
Surface des parois séparant l'espace non chauffé des espaces chauffés : Aiu (m ²)	15,93	Surface des parois séparant le local non chauffé de l'extérieur, du sol ou d'un autre local non chauffé : Aue (m ²)	36,55		
Isolation Aiu	isolée	Isolation Aue	non isolée		
Pont thermique plancher bas / Mur ext					
Kpb	0,71	longueur du pont thermique	13,7		
Pont thermique plancher bas / Mur Lnc					
Kpb	0,71	longueur du pont thermique	8,17		

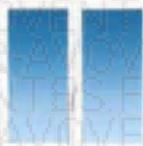
ENVELOPPE – PLANCHER(S) HAUT

	Plancher haut		Surface (m ²)	49	
			U (W/m ² .K)	0,19	
			Configuration	Inconnue	
			Isolation	isolation intérieure	
			Mitoyenneté	Comble faiblement ventilé	
		b	0,95		
Surface des parois séparant l'espace non chauffé des espaces chauffés : Aiu (m ²)	49	Surface estimée des parois séparant le local non chauffé de l'extérieur, du sol ou d'un autre local non chauffé : Aue (m ²)	60		
Isolation Aiu	isolée	Isolation Aue	non isolée		

ENVELOPPE – BAIE(S)

	Fenêtre 1		Quantité	1	
			Surface (m ²)	1,0625	
			Orientation	Est	
			Inclinaison	Verticale	
			Double fenêtre	Non	
		Type	Porte-Fenêtre coulissante, Double Vitrage, PVC		
Epaisseur de lame d'air (cm)	16	Gaz de remplissage	Air sec		
Positionnement	nu intérieur	Uw (W/m ² .K)	2,60		
Volet	Volet roulant PVC (e ≤ 12mm)	Ujn (W/m ² .K)	2,2		
Paroi	Mur ext				
Mitoyenneté	Extérieur	b	1		
Pont thermique menuiserie		Retour d'isolant	non		
Kmen	0	Longueur du pont thermique	4,2		
Largeur du dormant (cm)	10				
Type de masque lointain : homogène		alpha=Inférieure à 15°			

Fenêtre 2		Quantité	1	
	Surface (m ²)	2,0855		
	Orientation	Ouest		
	Inclinaison	Verticale		
	Double fenêtre	Non		
	Type	Fenêtre battante, Double Vitrage, PVC		
Epaisseur de lame d'air (cm)	16	Gaz de remplissage	Air sec	
Positionnement	nu intérieur	Uw (W/m2.K)	2,60	
Volet	Volet roulant PVC (e ≤ 12mm)	Ujn (W/m2.K)	2,2	
Paroi	Mur ext			
Mitoyenneté	Extérieur	b	1	
Pont thermique menuiserie				
Kmen	0	Retour d'isolant	non	
Largeur du dormant (cm)	10	Longueur du pont thermique	6,24	
Type de masque lointain : homogène		alpha=Inférieure à 15°		

Fenêtre 3		Quantité	1	
	Surface (m ²)	1,0712		
	Orientation	Ouest		
	Inclinaison	Verticale		
	Double fenêtre	Non		
	Type	Porte-Fenêtre battante avec soubassement, Double Vitrage, PVC		
Epaisseur de lame d'air (cm)	16	Gaz de remplissage	Air sec	
Positionnement	nu intérieur	Uw (W/m2.K)	2,60	
Volet	Volet roulant PVC (e ≤ 12mm)	Ujn (W/m2.K)	2,2	
Paroi	Mur ext			
Mitoyenneté	Extérieur	b	1	
Pont thermique menuiserie				
Kmen	0	Retour d'isolant	non	
Largeur du dormant (cm)	10	Longueur du pont thermique	4,14	
Type de masque lointain : homogène		alpha=Inférieure à 15°		

Fenêtre 4		Quantité	1	
	Surface (m ²)	1,3		
	Orientation	Est		
	Inclinaison	Verticale		
	Double fenêtre	Non		
	Type	Fenêtre battante, Double Vitrage, PVC		
Epaisseur de lame d'air (cm)	16	Gaz de remplissage	Air sec	
Positionnement	nu intérieur	Uw (W/m2.K)	2,60	
Volet	Volet roulant PVC (e ≤ 12mm)	Ujn (W/m2.K)	2,2	
Paroi	Mur ext			
Mitoyenneté	Extérieur	b	1	
Pont thermique menuiserie				
Kmen	0	Retour d'isolant	non	
Largeur du dormant (cm)	10	Longueur du pont thermique	4,58	
Type de masque lointain : homogène		alpha=Inférieure à 15°		

Fenêtre 5		Quantité	2	
	Surface (m ²)	1,3		
	Orientation	Ouest		
	Inclinaison	Verticale		
	Double fenêtre	Non		
	Type	Fenêtre battante, Double Vitrage, PVC		
Epaisseur de lame d'air (cm)	16	Gaz de remplissage	Air sec	
Positionnement	nu intérieur	Uw (W/m2.K)	2,60	
Volet	Volet roulant PVC (e ≤ 12mm)	Ujn (W/m2.K)	2,2	

Paroi	12mm)		
Mitoyenneté	Mur ext		
Pont thermique menuiserie	Extérieur	b	1
Kmen	0	Retour d'isolant	non
Largeur du dormant (cm)	10	Longueur du pont thermique	4,58
Type de masque lointain : homogène		alpha=Inférieure à 15°	

	Quantité	2	
	Surface (m²)	0,528	
	Orientation	Est	
	Inclinaison	Verticale	
	Double fenêtre	Non	
Type	Fenêtre battante, Double Vitrage, PVC		
Epaisseur de lame d'air (cm)	16	Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu intérieur	Uw (W/m2.K)	2,60
Volet	sans volet	Ujn (W/m2.K)	0
Paroi	Mur ext		
Mitoyenneté	Extérieur	b	1
Pont thermique menuiserie		Retour d'isolant	non
Kmen	0	Longueur du pont thermique	2,92
Largeur du dormant (cm)	10		
Type de masque lointain : homogène		alpha=Inférieure à 15°	

ENVELOPPE – PORTE(S)

Porte	Quantité	1	
	Surface (m²)	2,0855	
	U (W/m2.K)	5,8	
	Type	Métal opaque pleine	
	Positionnement	nu intérieur	
Mur	Mur ext		
Mitoyenneté	Extérieur	b	1
Pont thermique menuiserie		Retour d'isolant	non
Kmen	0	longueur du pont thermique	5,27
Largeur du dormant (cm)	10		

SYSTEME – VENTILATION

Type de ventilation	VMC Hygro B
Etanchéité	Autres cas

SYSTEME(S) – CHAUFFAGE

Type d'installation	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint
Description de l'installation	Chauffage individuel, 78,52 m² de surface chauffée, présence d'une cascade sans priorité
Intermittence	Absent, sans régulation pièce par pièce
Générateur	Générateur à effet joule direct
Energie	Electricité
Type de chauffage	divisé
Emetteur	Panneau rayonnant NFC, d'après 2000
Générateur	Poêle/insert bois (sans label flamme verte)
Energie	Bois
Type de chauffage	divisé
Emetteur	

SYSTEME(S) – ECS

Type d'équipement	Ballon électrique
Energie	Electricité
Type d'installation	individuelle, sans solaire
Distribution	production dans le volume chauffé, pièces alimentées contiguës
Stockage	300 l, vertical

SYSTEME – REFROIDISSEMENT

Type de climatisation	Aucune
-----------------------	--------

SYSTEME – PRODUCTION D'ENERGIE

Aucune	
--------	--

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble			
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Appartement avec système individuel de chauffage ou de production d'ECS	Appartement avec système collectif de chauffage et de production d'ECS		
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948			
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble	X			
Utilisation des factures	X			X	X	X	

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique www.ademe.fr

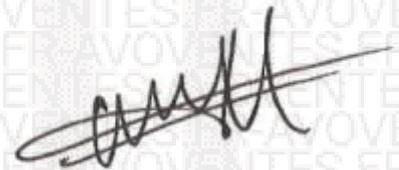
ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné,
atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens
en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le
Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de **1300000 E €** par sinistre et **1500000 €** par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.



ATTESTATION D'ASSURANCE



ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La société ALLIANZ IARD certifie que :

EURODIEX
49 avenue du Maréchal Foch
77500 CHELLES

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55808691 qui a pris effet le 01/01/2016.

Ce contrat, n pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 a L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :
 - Le constat des Risques d'exposition au plomb
 - Représentation d'amiante avant transaction, contrôle périodique amiante
 - Dossier technique amiante
 - Etat de l'installation intérieure d'électricité et de gaz
 - Présence de termites et autres insectes xylophages
 - Diagnostic Performance Energétique (DPE)
 - Etat des risques naturels et technologiques
 - Mesurage Loi Carrez
 - Mesurage Loi Boutin
 - Loi SRU
 - Certificat de logement décent
 - Etat des lieux locaux
 - Représentation d'amiante avant / après travaux et démolition
 - Présence de champignons lignivores
 - Evaluation Immobilière
 - Représentation d'amiante sur surfaces bitumees ou enrobées
 - Représentation de plomb avant / après travaux et démolition
 - Etat parasitaire

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 300 000,00 € par sinistre et 1 500 000,00 € par année.

Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2017 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (realisation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Bordeaux, le 22 12 2016

Pour la compagnie

Allianz IARD

17 rue de la République
33000 Bordeaux
33000 Bordeaux